

COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
RUMERSHEIM-LE-HAUT
du 2 novembre 2021**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

PRESENTS : Mme WALTER Laetitia, M. BADER Hervé, M. GENDRON Pierre-Julien, Mme COUTO LIMA Pastora, Mme GROTZINGER Caroline, M. BODINET Martial, M. THUET Mathias, Mme DEHARBE Sophie, M. WALTER Patrick, Mme GROSHENY-STOELBEN Angélique, M. BITZBERGER David

ABSENTS EXCUSES : Mme DE SOUSA Sandra, Mme ONIMUS Aurélie, M. THUET Thomas

PROCURATIONS : Mme DE SOUSA Sandra à M. SCHELCHER Thierry, Mme ONIMUS Aurélie à Mme GROTZINGER Caroline

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021
2. Travaux bâtiments communaux
 - a. Ecole des Filles
 - b. Aménagement Ecole des Garçons
3. Commerce pâtisserie-boulangerie
4. Convention mise à disposition de salle
5. Décision modificative de crédits
6. Décompte du temps de travail des agents publics
7. Fêtes de fin d'année
8. Décisions du maire dans le cadre des délégations
9. Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach
 - a. Rapport annuel gestion des déchets 2020
 - b. Rapport annuel assainissement 2020
 - c. Divers
10. Divers
11. Informations

1. Approbation du procès verbal de la séance du 7 septembre 2021

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021.

2. Travaux bâtiments communaux

a. Ecole des Filles

Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui ont passé de nombreuses heures à rénover l'Ecole des Filles.

Dans le cadre des travaux de mise en conformité électrique par l'entreprise Electricité Beringer, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un devis pour des travaux complémentaires (remplacement luminaire escalier et grenier, tableau électrique et terre inexistante) d'un montant de 897,05 € TTC. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette offre.

b. Aménagement Ecole des Garçons

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les locaux du RDC de l'Ecole des Garçons pourront être visités par les élus jeudi 4 novembre 2021 à 18 h 00.

La société Qualiconsult passera le 4 novembre 2021 pour le contrôle des installations électriques. Une place de parking PMR est prévue, le terrassement sera fait en interne, les enrobés seront posés ultérieurement à l'occasion d'une intervention de la société Werner. Les seuils de porte PMR et un placard dans les toilettes seront réalisés gracieusement par la Petite Cagnée.

Monsieur le Maire rappelle les montants engagés :

- diagnostic amiante (société Ingelia) : 1 166,40 € TTC
- bureau de contrôle avec vérification électrique (société Qualiconsult) : 3 444,00 € TTC
- plan de sécurité (société Ringenwald) : 463,32 € TTC

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée des devis pour des travaux complémentaires :

- placo/cloisons/carrelage : Bitzberger : 4 815,08 € TTC (3 portes CF ½ h, plafond CF 1h, élargissement entrée, 17 étais sous-sol) et 2 746,82 € TTC (carrelage complémentaire + WC)
- peinture : Peintures Beringer : 8 389,27 € TTC (problème tapisserie enduisage des murs magasin, entrée Est, cage d'escalier, fibre murs fissurés, peinture labo, baguettes sur encadrements passages, plinthes WC)
- sol labo : Peintures Beringer : 1 157,46 € TTC (reagréage pour rattrapage niveau 40 mm)
- électricité : Electricité Beringer : 4 149,01 € TTC (nouveau tableau électrique et nouveau réseau complet).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces offres complémentaires d'un montant total de 21 257,64 € TTC et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Monsieur le Maire rappelle que la TVA sera récupérée au taux de 16,404 % et que le fonds de concours sera sollicité auprès de la CCPRB (50% du montant des dépenses HT).

3. Commerce pâtisserie-boulangerie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la raison sociale « Fraîcheurs Locales » initialement choisie par Mme Marion GERBER et M. Pierre HUNGLER sera abandonnée au profit de « Fouettées d'envies ». Ainsi, concernant le bail accordé par le Conseil Municipal dans sa séance du 7 septembre 2021, il convient de l'accorder à « Fouettées d'envies », en lieu et place de « Fraîcheurs Locales ». Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce changement, toutes les autres dispositions délibérées le 7 septembre 2021 restant inchangées.

4. Convention mise à disposition de salle

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de convention de mise à disposition de la salle au RDC de l'Ecole des Filles à M. Michel MAGGAY, professeur de piano, le jeudi de 16h30 à 19h00, à partir du 1^{er} septembre 2021, au tarif horaire de 2,5 €.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5. Décision modificative de crédits

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception de l'ordonnance de taxation de frais et honoraires d'expertise rendue par le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le cadre des infiltrations à la salle des sports, le montant dû à M. Michel WOLFF, expert, s'élève à 13 473,23 €.

Ce montant n'étant pas connu au moment de voter les crédits au BP 2021, Monsieur le Maire propose la décision modificative de crédits suivante :

678 : - 10 000 €

6226 : + 10 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative de crédits.

6. Décompte du temps de travail des agents publics

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée ;

Vu la circulaire ministérielle NOR RDFS1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;

Vu la réponse du Préfet du Haut-Rhin du 10 mars 2021 à la question du Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin du 26 janvier 2021 ;

Vu l'avis de principe rendu en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin relatif au décompte du temps de travail des agents publics réalisés sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale de travail (1 607 heures) ;

Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents ;

Considérant que ces règles devront entrer en application au plus tard le 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient expressément compte des deux jours fériés locaux (le Vendredi Saint dans les communes ayant un temple protestant ou une église mixte et le second jour de Noël) ;

Considérant que le cas des jours fériés spécifiques à l'Alsace-Moselle ne diffère pas du cas des autres jours fériés ;

Considérant qu'il convient d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures ;

A compter du 1^{er} janvier 2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectués :

| | |
|------------------------------------|--|
| 365 jours annuels | 228 jours annuels travaillés |
| - 104 jours de week-end (52s x 2j) | x 7 heures de travail journalières (35h/5j) |
| - 8 jours fériés légaux | = 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures |
| - 25 jours de congés annuels | + 7 heures (journée de solidarité) |
| = 228 jours annuels travaillés | = 1 607 heures annuelles travaillées |

Après délibération, le Conseil Municipal décide, avec treize voix pour et deux voix contre, d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures à partir du 1^{er} janvier 2022.

7. Fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les points suivants relatifs aux fêtes de fin d'année :

- bon d'achat de 50 € (Cultura) offert à chaque enseignante et achat de livres de Noël pour chaque enfant des écoles (12 € par élève)
- bon d'achat de 50 € offert aux enfants du personnel communal (pour les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Concernant les seniors, une carte de Noël leur sera envoyée. Une réflexion est menée pour l'organisation d'une journée d'animation en début d'année 2022.

8. Décisions du maire dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis section 4 n° 212/30 et 213/30, section 3 n° 137/7 et 142/7, section 2 n° 185/52, section 4 n° 233/4 et 236/4, section 44 n° 35 et 36.
- Reprise d'un affaissement au carrefour rue de l'Ecole/rue de Battenheim par la société Werner, montant : 487,80 € TTC.
- Sciage pavés entrée de propriété rue de Blodelsheim par la société Werner, montant : 690 € TTC.

9. Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach

a. Rapport annuel gestion des déchets 2020

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le service public de prévention et gestion des déchets 2020 de la CCPRB. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

b. Rapport annuel assainissement 2020

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel du service assainissement 2020 de la CCPRB. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

c. Divers

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la vidange des lagunes de la station d'épuration de Rumersheim-le-Haut aura lieu entre le 5 et 22 novembre 2021.

10. Divers

a. Location appartement Ecole des Filles

M. GENDRON Pierre-Julien informe l'Assemblée que deux candidatures ont été réceptionnées à ce jour pour la location de l'appartement de l'Ecole des Filles. Des critères de

sélection ont été établis par M. GENDRON Pierre-Julien, Mme GROTZINGER Caroline et Mme ONIMUS Aurélie, il en ressort que la candidature de M. SCHELCHER Victor obtient le plus grand nombre de points. Ainsi, sous réserve qu'aucune autre candidature ne soit réceptionnée et retenue avant le 5 novembre 2021, il propose à l'Assemblée de louer le logement de l'Ecole des Filles à M. SCHELCHER Victor, à partir du 1^{er} décembre 2021, au prix fixé par délibération du 7 septembre 2021 (600 € par mois). Après délibération, le Conseil Municipal décide, avec treize voix pour et deux abstentions, d'approuver cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail et tout document à intervenir.

INFORMATIONS

- ◆ Journée citoyenne 2021 : remerciements de M. BADER Hervé à tous les participants et à Mme GROTZINGER Caroline pour l'aide organisationnelle. Coût des achats : 7 413 € (manque une facture à ce jour). Journée citoyenne nationale fixée au 21 mai.
- ◆ Cérémonie commémorative de l'armistice : dimanche 14 novembre 2021 (messe, remise médailles et distinctions aux sapeurs-pompiers, vin d'honneur).
- ◆ Coût des travaux éclairage public 2021 (led) : 17 601,60 € TTC (subvention Syndicat d'Electricité : 4 315 €, certificats d'économie d'énergie : 1 070,85 € (luminaires) et 722,75 € (horloges astronomiques).
- ◆ FPIC 2021 : 44 555 €.
- ◆ Vente ancien mobilier école : 300 € de recettes au bénéfice des écoles.
- ◆ Marché des producteurs depuis le 10 septembre 2021 : à ce jour deux commerçants réguliers (chaque semaine) et trois ponctuels.
- ◆ AG 2020 des sapeurs-pompiers : 57 interventions. Félicitations aux sapeurs-pompiers pour leur travail remarquable.
- ◆ Deux capteurs CO2 installés dans les écoles.
- ◆ After work : 4 associations ont organisé un after work (Elsass Gorilles, basket, football, pêche), de très bons bénéfices ont été réalisés, la météo a été favorable. Un debriefing sera fait prochainement. Remerciements des associations à la commune et aux habitants venus nombreux.
- ◆ Projet commerce de proximité : étude de faisabilité réalisée par l'ADAUHR, la commission sera réunie en novembre 2021 pour un rendu.
- ◆ Association d'habitants de Nambenheim : conteste le projet Ecorhena, rendez-vous en mairie pour discussion.

TOUR DE TABLE

❖ **Mme WALTER Laetitia :**

- Nouveau Conseil Municipal des Enfants élu (7 conseillers, petit maire : Amandine ONIMUS). Ils seront présents à la cérémonie du 14 novembre 2021 et participeront à la collecte de la Banque Alimentaire le 27 novembre 2021.
- Loto d'Halloween organisé par le club de basket le 6 novembre 2021.

- Marché de Noël organisé le 17 décembre 2021 par Elsass Gorilles.
- ❖ **M. GENDRON Pierre-Julien :**
 - Urbanisme : possibilité de dépôt par voie numérique à partir du 1^{er} janvier 2022.
 - Bulletin communal : en voie de finalisation (28 pages).
 - Flash infos novembre 2021 : distribution le 4 novembre 2021.
- ❖ **Mme DEHARBE Sophie :**
 - A été sollicité par un habitant par rapport à l'extinction de l'éclairage public la nuit (il travaille de nuit et l'arrêt des cars Route Nationale est dans la pénombre). A voir point d'amélioration, et voir aussi devant les salles.
 - Munchhouse a mis en place des petits panneaux de rappel de limitation de vitesse, peut-être une idée à suivre.
- ❖ **Mme COUTO LIMA Pastora :**
 - Signale un « creux » rue du Rhin suite à des travaux privés.

La séance a été levée à 21 h 30.

**Pour extrait conforme
Rumersheim-le-Haut, le 8 novembre 2021**

Le Maire


T. SCHELCHER

